

Monsieur Le Sous-Préfet de Saint-Malo

Le 19 septembre 2020

Objet : Arrêté préfectoral du 18 septembre 2020

Monsieur le Sous-Préfet,

Permettez-moi de vous faire par de mon étonnement, voire de mon vif mécontentement, à la lecture de l'arrêté préfectoral du 18 septembre 2020 portant modification temporaire du règlement de l'écluse de l'usine marémotrice de la Rance.

En effet à la réunion du 14 septembre il a été validé que la suppression de la levée de pont de 14 heures n'avait pas lieu d'être et qu'il aurait été fait une alternative entre celle de 17 heures et de 18 heures en fonction de la hauteur d'eau.

Nous nous attendions donc à une seule suppression de levée de pont par jour, correspondant au pic de circulation de fin de journée constaté.

Le crédit de notre association, qui se veut responsable dans la concertation, est gravement atteint par une telle décision et l'on s'interroge sur notre participation future à ce genre de réunion ou l'on ne sert que de faire valoir.

Les associations sont nécessaires et doivent être respectées et confortées, elles fédèrent les plaisanciers et sont le seul relai indispensable et nécessaire sur le terrain, des différentes administrations et organisations gouvernementales.

Je vous prie d'agréer Monsieur le Sous-Préfet mes respectueuses salutations et vous remercie par avance de nous accorder un entretien début décembre afin de vous présenter le dossier complet sur la Rance et son environnement que nous sommes en train de constituer.

Louis Penhouet